Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260629-DE20260615-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération n°2026/06/15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Odile ROSNARHO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Titouan COUPRY, Lucas CRON
	Absents excusés et représentés :	Mathilde DINARD a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Henri PERRONNO a donné pouvoir à Richard POTEL, Nathalie MARCHAL a donné pouvoir à Lukrecja MILCENT, Frédéric PIDANCIER a donné pouvoir à Isabelle ARZ
	Secrétaire de séance :	Odile ROSNARHO
	Date de convocation :	22 juin 2026

Objet : Secrétariat administratif du syndicat Mériadec Villages : convention de mise à disposition d'un agent

Madame Marie-Reine Bourgeois, 4ème adjointe en charge de la gestion de Mériadec, informe l'assemblée qu'un agent administratif de la commune de Plumergat est dédié pour le secrétariat du Comité syndical, à savoir la préparation et le suivi des réunions du comité, les dossiers de demandes de subventions, les demandes de devis ou marchés publics le cas échéant.

Une convention de mise à disposition entre la commune de Plumergat et le syndicat Mériadec Villages précise les modalités de rémunération de cet agent et la prise en charge financière par les communes de Pluneret et Plumergat, au sein de la gestion de Mériadec Villages. Ce document est joint au présent bordereau et les élus sont invités à en prendre connaissance.

Pour information cette mise à disposition, limitée à un mi-temps maximum, a représenté un tiers de temps ces dernières années, soit 13 147,72 € en 2025.

Cette rémunération, imputée au compte 6218 du budget du syndicat, est refacturée aux communes au prorata de leur population respective.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260629-DE20260615-DE

La Présidente du syndicat de communes Mériadec Villages (représentée par le 1er Vice-Président) a été autorisée à signer cette convention par le comité syndical lors de la réunion du 30 avril 2026 (délibération n°2026/04/30/2).

Ainsi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Plumergat et le Syndicat de Mériadec Villages pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Article 2 : PRÉCISE que cette convention pourra être dénoncée par l'une des parties en respectant un délai de préavis de trois mois.

La Secrétaire de séance,
Odile ROSNARHO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT 56400 (Morbihan)